



Délibération n° 28

Conseil Municipal du Lundi 16 décembre 2024

Service Urbanisme

Domaine de compétence :
3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi Seize Décembre deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/12/2024

Membres présents : 22 puis 21 (Mr HURTREL Grégory quitte la séance à 20 h 20)

Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 7

Nombre de votants : 26

Affiché le 19/12/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET (à compter de 20 h 20).

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : la réalité de l'usage de la parcelle communale ZB 132 nécessite une délibération pour acter l'extension du cimetière et la traduire sous une forme de servitude d'urbanisme INT1.

Rapporteur : Mme Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

La récente extension du cimetière du Domaine des Prés doit donner lieu à traduction réglementaire par le calage d'une servitude d'urbanisme INT1 sur le périmètre réactualisé.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2223-5,

VU le code de l'Urbanisme et notamment son article R425-13 relatif à la proximité des cimetières,

CONSIDERANT l'actualisation nécessaire de l'usage du sol sur la parcelle communale ZB 132,

CONSIDERANT que cette servitude d'urbanisme relève d'une délibération et d'une mise en conformité de la servitude existante INT1 sur la totalité de la parcelle,

VU l'avis favorable de la commission n°4 «Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer» en date du 26 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Donner un avis favorable à la définition du périmètre du Cimetière du Domaine des Prés sur la totalité de la parcelle ZB 132.
- Charger M. le Maire à demander la traduction dans le Règlement graphique du PLU, géré par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois..

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.